

SOMMAIRE

EDITORIAL:

G. MUSY:

Changement dans la continuité	1
DIALOGUE a 25 ans	5

SOCIETE ET DEVELOPEMENT

C.R.I.R.:

S. MANIRAHU:

J. RUBADUKA:

J.-M.V. HIGIRO:

Oui à la Conférence Nationale Souveraine	7
Pour une institutionnalisation de la Conférence Nationale	13
Le pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés publiques	23
Rwanda: La voix de son maître	29

EGLISE D'ICI ET D'AILLEURS

E. NTAKARUTIMANA:

L'histoire d'une Eglise africaine à la remorque du temps	39
---	----

LIBRES PROPOS

A. BOUILLLOT:

Un cri du coeur	47
-----------------------	----

CARNET:

1er - 31 mars 1992	53
--------------------------	----

A TRAVERS LIVRES ET REVUES

G. THEUNIS:

"Prêtre dans la rue" de MALENGE KALANZU MUKA	63
---	----



OUI, A LA CONFERENCE NATIONALE

200



- DIALOGUE a 25 ans
- OUI à la Conférence Nationale
- Le pouvoir judiciaire au Rwanda
- Rwanda: la voix de son maître

DIALOGUE

N° 154

Mai

1992

ISSN 0257-0017

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Guy THEUNIS : Missionnaire d'Afrique (Père Blanc), ancien Secrétaire de Rédaction à la Revue **DIALOGUE**, Kigali

C.R.I.R. : Association "Club de Réflexion des Intellectuels Rwandais", B.P. 111 - Kigali

Sylvère MANIRAHU : Agent de l'OPROVIA (Office National pour le Développement et la Commercialisation des Produits Vivriers et des Produits Animaux), Kigali

Jean RUBADUKA : Conseiller au Conseil d'Etat, Kigali

J.-M. Vianney HIGIRO : Chargé d'Etudes et Programmes à l'ORINFOR (Office Rwandais d'Information), Kigali

Emmanuel NTAKARUTIMANA : Dominicain, Docteur aux Facultés Catholiques de Kinshasa, Zaïre

André BOUILLOT : Jésuite, Butare

Photo couverture : **DIALOGUE**

DIALOGUE

Revue fondée en mars 1967 (25^e année)
par l'Abbé Jean MASSION (1904-1990)

EDITEUR : ASBL - **DIALOGUE**

B.P. 572 KIGALI/RWANDA ☎ 74178

DIRECTEUR : François FUNGA

REDACTEUR : Joseph NTAMAHUNGIRO

TRAITEMENT DE TEXTES : Enos NSHIMYIMANA

COMITE DE REDACTION :

Thaddée BAGARAGAZA - Augustin BASEBYA - Alberto BASOMI-
NGERA - Michel DONNET - Déogratias GASHONGA - Déogratias
HITMANA - André KAMEYA - Pie MUGABO - Médard NDUWA-
MUNGU - Jean-Baptiste NGIRABACU - Jean-Damascène NTAKIRU-
TIMANA - Charles NTAMPAKA - Yvon POMERLEAU - Emmanuel
RWANGOMBWA - Guy THEUNIS.

Imprimé par Pallotti-Presse, B.P. 863 KIGALI
Tirage : 3.600 exemplaires.

Editorial

CHANGEMENT DANS LA CONTINUITÉ

Le 15 mars dernier, à l'occasion des 25 ans de la revue **DIALOGUE** et des 10 ans de la fondation de l'ASBL **DIALOGUE**, celle-ci a tenu son Assemblée générale. Avant d'élire son nouveau Comité exécutif, le précédent étant démissionnaire, les participants ont modifié quelque peu les statuts de l'ASBL. Ils ont surtout enrichi le Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la revue.

Il vaut la peine de citer quelques articles de ce R.O.I. tels qu'adoptés ce jour-là, car ils définissent bien les objectifs de la revue **DIALOGUE**, en mettant au clair ce qu'elle veut être aujourd'hui.

- La revue **DIALOGUE** aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux, et autres qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, la revue **DIALOGUE** envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.
- Le but de la revue est de promouvoir un véritable débat sur les problèmes du pays, avec un maximum d'objectivité et d'indépendance.
- Pour être fidèle à ses objectifs, la revue **DIALOGUE** recourt au plus grand nombre possible de collaborateurs, et encourage l'échange entre les lecteurs.
- La revue **DIALOGUE** se veut aussi être la voix des sans voix. Elle cherche à cerner la vérité le plus

possible, et s'engage à défendre les libertés fondamentales chaque fois qu'elles sont violées ou simplement menacées.

- La revue DIALOGUE est une revue d'information et de réflexion. Elle va au delà du caractère purement informatif en émettant un jugement de valeur sur les problèmes traités. Dans le respect total des personnes, elle sert la vérité, évite les polémiques et les procès d'intention.

Ces objectifs ont été ceux de notre revue depuis sa fondation. Ce sont eux qui nous ont guidés au cours de ces trois dernières années. Il est certain que M. François FUNGA, nouveau directeur de la revue, les poursuivra, aidé en cela par tous les amis de DIALOGUE, parmi lesquels on peut citer en tout premier lieu, ceux qui ont été choisis pour diriger l'ASBL pendant les trois prochaines années. A savoir:

- ▶ Président : M. François NZABAHIMANA
- ▶ Premier Vice-président : M. Charles NTAMPANA
- ▶ Deuxième Vice-président : M. Charles KAREMANO
- ▶ Secrétaire : M. l'abbé Michel DONNET
- ▶ Trésorier : M. Emmanuel BAHIGIKI

Messieurs Thaddée BAGARAGAZA et Jean Baptiste NGIRABACU, respectivement ancien président et vice-président, ont trouvé que le temps était venu de laisser la place à des plus jeunes.

Il faut les remercier ici tout particulièrement. Le premier a dirigé l'ASBL DIALOGUE de main de maître depuis 1986; il s'est dépensé sans compter pour que la revue aille de l'avant, et que l'ASBL DIALOGUE commence de nouvelles activités, comme la librairie-papeterie ouverte à Nyakabanda en septembre dernier,

ou la Revue de Presse commencée le 1er janvier de cette année.

Le second avait été le premier président du Comité exécutif depuis sa fondation, en 1982, jusqu'en 1986.

Pour ma part, après avoir été pendant longtemps membre du Comité de Rédaction de la revue, j'avais accepté d'en être le secrétaire de rédaction pour un terme de trois ans. J'espère avoir bien rempli ce contrat. Je suis heureux qu'aujourd'hui ce soit un laïc rwandais qui me remplace comme directeur de la revue, et de plus quelqu'un qui a bien connu et collaboré avec son fondateur, l'abbé MASSION, et avec les secrétaires de rédaction qui lui ont succédé : les pères Guy MUYI, Yvon POMERLEAU et moi-même.

Guy THEUNIS.



KIPHARMA
S.A.R.L.

PHARMACIE DE KIGALI

PLACE DU MARCHÉ

Tél. : 75234

Tfax 75511



NAHV RWANDA SARL

PEUGEOT

MITSUBISHI

HONDA

PHILIPS

B.P. 626 Kigali
Tél.: 75449 - 75458 - 75655 - 76978
Dépt. véhicules
Tél.: 75333 - 75338

DIALOGUE A 25 ANS



A l'occasion de son quart de siècle, je propose à DIALOGUE quatre éléments de réflexion, peut-être inadéquats, parce qu'écrits de loin et au loin des événements que vous vivez.

■ Un organe de presse au Rwanda qui n'a pas cessé de paraître depuis 25 ans est déjà une performance. A travers la diversité des rédacteurs qui se sont succédés, la revue exprime la continuité d'un projet qui a dû tenir compte des événements et des personnes, mais qui, tant bien que mal, a maintenu sa ligne. Cette fidélité me paraît plus exemplaire encore que le développement des abonnés, la succession des collaborateurs et le développement des structures qui soutiennent la revue.

■ Cette continuité, je la vois exprimée dans la "perspective chrétienne" qui commande le choix ou la rédaction des articles et informations. Une perspective n'est pas une "référence" à une institution, mais un regard ouvert vers une ligne d'horizon posée en avant, qui attire et inspire. Je l'appellerais plutôt "perspective évangélique", l'usage du mot "chrétien" risquant de mettre davantage l'accent sur une Eglise, une tradition, à laquelle il faudrait nécessairement se référer. En ce sens, DIALOGUE n'est pas la voix des Eglises, mais une voix adressée aux Eglises, et, bien entendu, à toute la société, à partir d'une certaine compréhension de l'évangile. Est-ce trop demander ou ai-je bien compris ?

■ A travers DIALOGUE, de plus en plus, les Rwandais parlent aux Rwandais. C'est très heureux. Qu'ils

prennent garde toutefois de ne parler qu'aux Rwandais ! Il y a risque d'enfouissement, d'étiollement et, à la longue, d'étouffement. Les problèmes dont souffre le Rwanda d'aujourd'hui ne peuvent être résolus que dans une perspective plus large... et universelle.

■ Revue "engagée", DIALOGUE doit prendre parti, sans épouser toutefois les vues d'un parti et sans sombrer dans le parti-pris. Une seule exception toutefois, en conformité avec la perspective évangélique : la défense des plus faibles et de toutes les victimes innocentes. Cette ligne de force est bien suffisante pour imaginer des politiques et des actions qui peuvent contribuer à mettre un terme au mauvais conflit qui tend à détruire le pays. Cela exige sans doute beaucoup de courage et de risques à courir.

Bonne chance et bonne vie.

Guy MUSY.

HATTON AND COOKSON RWANDA

VENTE EN GROS

BP 86 KIGALI



TELEPHONE : 75321

TELEX : 22503 HATTON RM

Départements :

- Alimentation - Boissons - Quincaillerie
- Matériaux de construction
- Textiles : Wax - Kitenge - Tissus divers
- Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER
- Electroménagers BAUKNECHT et ELECTROLUX
- Chauffe-Eau SITAM
- Pièces de rechange

Société et développement

C. R. I. R.

Les 7 et 8 mars 1992, le Club de Réflexion des Intellectuels Rwandais (C.R.I.R.) a organisé à Kigali un séminaire-atelier sur le thème "Pour ou contre la Conférence Nationale Souveraine (Rukokoma) : le cas du Rwanda". Le séminaire a rassemblé une centaine de personnes. Vu l'intérêt et l'importance de la question, nous avons choisi de vous en présenter les sous-thèmes et les recommandations. On devine évidemment que le débat ne fait que commencer, comme le montre d'ailleurs l'article de Sylvere MANIRAHU. Nous attendons donc vos contributions que nous souhaitons nombreuses.

OUI A LA CONFERENCE NATIONALE

SOUS-THEMES TRAITES

- Regards croisés sur l'histoire des Conférences nationales souveraines en Afrique noire contemporaine.
- La Conférence nationale souveraine et la tradition politique et culturelle rwandaise.
- Problèmes spécifiques du Rwanda d'aujourd'hui face à la problématique de la Conférence nationale souveraine.
- La Conférence nationale souveraine face aux institutions socio-politiques actuelles du Rwanda.
- L'organisation de la Conférence nationale souveraine : méthodes et contenu.

○ Y a-t-il une alternative à la Conférence nationale souveraine pour la meilleure sauvegarde de la démocratie, de l'unité et du développement au Rwanda ?

○ La Conférence nationale souveraine : une panacée ? Vision globale, rétrospective et prospective.

RECOMMANDATIONS

A la fin des travaux, le séminaire est arrivé aux recommandations suivantes :

○ Pour résoudre la grave crise politique économique et sociale qui les frappait, certains pays de l'Afrique noire francophone ont opté pour la tenue d'une Conférence nationale; d'autres ont choisi la voie des élections. Pour ce qui concerne le Rwanda, il importe que les différents responsables pèsent sérieusement le pour et le contre de l'alternative : "Conférence nationale souveraine" ou "élections", afin de sauver le pays. Toutefois, ils devraient constamment avoir à l'esprit que des deux voies, aucune n'exclut l'autre.

○ Sachant que la Conférence nationale souveraine est désignée par le mot "Rukokoma" en kinyarwanda, et que ce terme charrie des notions de "Gacaca" ou assemblée communautaire sous forme de "palabre" à la rwandaise, pour régler à l'amiable les problèmes de la communauté, la Conférence nationale souveraine pourrait emprunter à la dite palabre certains de ses traits, quitte à les actualiser ou à les compléter pour coller aux réalités rwandaises de 1992, afin de réconcilier les enfants de ce pays, le reconstruire et le développer. Dans ce contexte, le terme "Rukokoma" (Conférence nationale souveraine) serait

démystifié, et les échanges à son sujet avec les différentes couches de la population seraient sérieusement poursuivies. Ainsi on sortirait de la mentalité de la peur ou d'autoculpabilisation qui voit des tabous partout, et qui empêche d'innover ou de réfléchir en dehors des discours émanant des citadelles du pouvoir.

○ Considérant l'acuité des problèmes socio-politiques et économiques que connaît aujourd'hui le Rwanda en l'occurrence : la guerre; les déplacés de guerre; les réfugiés à l'extérieur; l'insécurité grandissante dans le pays; l'ethnisme, le régionalisme et le népotisme qui handicapent l'unité nationale; les avatars du processus démocratique en cours; l'effondrement de l'appareil économique; le chômage; les famines chroniques; la paupérisation grandissante du monde rural et les clivages criants entre les riches et les pauvres, il serait souhaitable de faire de la Conférence nationale souveraine un instrument approprié pour résoudre ces problèmes.

○ Les participants au séminaire estiment néanmoins que la Conférence nationale souveraine n'est pas une panacée. Certains en critiquent même la pertinence et l'opportunité, alléguant qu'elle est antidémocratique, coûteuse, qu'elle peut constituer un tribunal pour les revanchards, ou qu'enfin, elle peut servir de tremplin aux "Inkotanyi" pour annexer le pays. Ils proposent l'alternative des élections, bien qu'il n'y ait pas contradiction entre la Conférence nationale souveraine et ces mêmes élections. D'autres, la grande majorité, pensent que la Conférence nationale souveraine serait plutôt un forum idéal pour :

○ débattre des grands problèmes du pays et permettre à toutes les forces vives de la nation représentées adéquatement et démocratiquement en associa-

tions diverses, de chercher ensemble des solutions;

□ accorder la parole et l'indépendance au peuple;

□ se dire la vérité, établir un bilan des responsabilités, se pardonner et réaliser la réconciliation nationale. Les participants ne trouvent pas d'alternative sérieuse à la Conférence nationale souveraine, sauf des demi-mesures;

□ malgré le manque de support constitutionnel, la Conférence nationale souveraine a, de par ses objectifs, des missions de constituante, appelée à opérer des options de base de la nouvelle forme de gestion des affaires publiques. En conséquence, elle doit revêtir une suprématie sur les institutions en place, et ses Actes se situent au rang de la Constitution.

○ Quant à la Conférence nationale souveraine, il importe plutôt de bien la préparer et de bien l'organiser. Pour ce faire, certaines préalables doivent être réalisés. Tels :

□ partir de ce postulat fondamental que tous les acteurs restent convaincus que chacun d'eux concourt au salut de la République, sans que les uns se croient plus démocrates que d'autres, ou que toute opposition soit perçue comme de connivence et d'intelligence avec l'ennemi;

□ rassurer les "fautifs" pardonnés qu'au lendemain de ce "grand déballage", la loi, le droit, peut-être nouveaux, garantiront la pérennité des institutions de la République. Ici, il faut rappeler que si les faits précèdent le droit, c'est pour consolider ce même droit qu'on doit organiser la Conférence nationale souveraine;

□ codifier un cadre contraignant de valeurs nationales qui seront à la base de l'esprit de la Conférence nationale souveraine.

○ Sur ces bases, fixer une méthodologie stricte pour la meilleure organisation de cette Conférence nationale souveraine. Elle s'articulerait sur les principaux axes suivants :

□ une mise en place d'un gouvernement de transition fort et fiable, avec un Premier ministre capable de gérer la transition;

□ la création d'une "commission nationale de préparation" de la Conférence nationale souveraine;

□ cette "commission nationale de préparation" aurait pour mission de :

▶ définir ce qu'est une Conférence nationale souveraine afin que chacun prenne ses responsabilités, sachant à quoi il s'engage au juste;

▶ dégager de la façon la plus exhaustive possible le contenu de cette Conférence;

▶ dresser avec pertinence la liste des participants; établir un calendrier des travaux de la Conférence en fonction du contenu, de la qualité et du nombre de participants;

▶ élaborer un projet de règlement général intérieur devant régir la tenue et le bon déroulement de la Conférence;

▶ préparer tout le dossier matériel et de logistique relatif à la Conférence, et en évaluer le coût.

○ Déterminer le contenu de la Conférence nationale souveraine qui, notamment, pourrait inclure les points suivants :

■ confectioneer et adopter un document de politique générale (principes généraux d'un nouveau projet de société);

■ réviser la Constitution;

■ discuter systématiquement de tous les sujets tabous qui sont à la base de la discorde entre les enfants d'une même nation, à savoir : la féodalité est ses méfaits; la carte d'identité au Rwanda

avec inscription de la mention ethnique; la révolution sociale de 1959; les attaques des Inyenzi et les événements sanglants de 1963, 1964, 1965; le mystérieux coup d'Etat de 1973; les malheures des dychotomies hutu-tutsi, kiga-nduga et la problématique de l'ethnicité et de la régionalité; la guerre d'octobre 1990; le problème des réfugiés rwandais; la gestion de la chose publique.

■ élire un Premier ministre pour former un gouvernement d'union nationale chargé notamment de redresser l'économie nationale, de rapatrier les réfugiés et de préparer les élections générales (communales, législatives et présidentielles).

O C'est sur ces bases, et après avoir discuté librement avec les participants des sous-thèmes proposés, que le Club de Réflexion des Intellectuels Rwandais (CRIR) pense opportune la tenue rapide de la Conférence nationale souveraine au Rwanda, quitte à être alors légalisée par le pouvoir en place, afin d'éviter cette connotation péjorative de "coup d'Etat civil".

Kigali, le 8 mars 1992.

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUTS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594



Les soubresauts politiques qui agitent notre pays en ces moments de balbutiements démocratiques sont caractérisés par une effervescence d'idées et de concepts divers. La Conférence nationale se trouve être un de ces concepts qu'on retrouve dans la plupart des conversations et préoccupations, au niveau des individus, des groupes et des partis politiques. Mais pour qu'elle puisse nous aider à résoudre nos problèmes qui sont multiples et complexes, il faudra beaucoup de temps. D'où la nécessité d'une remise en question continuelle par le biais d'une Conférence nationale qui servira de garde-fou, tout en proposant à chaque fois un nouveau projet de société.

POUR UNE INSTITUTIONNALISATION DE LA CONFERENCE NATIONALE

Nous devons constater que jusqu'à maintenant, ce qui est qualifié de Conférence nationale n'est pas précisément défini. C'est la raison pour laquelle son sort et ses résultats varient suivant les pays. Je propose la définition suivante pour notre pays. La Conférence nationale est une assemblée générale au niveau de la nation qui :

■ définit, amende et réoriente les diverses politiques nationales et se penche sur les problèmes nationaux urgents du moment, pour indiquer les voies de solution que les autorités doivent emprunter;

- évalue l'action du gouvernement en place, pour traduire dans les faits les diverses aspirations de la population, et conduire la nation sur la voie du progrès soutenu;
- se prononce, sans compétence judiciaire toutefois, sur la moralité des autorités en place, quant à leur gestion de la chose publique, pour éviter qu'elles ne soient enfermées dans leur responsabilité ou qu'elles ne dérapent.

Ainsi définie, la Conférence nationale est une instance qui tient ses assises périodiquement :

- à laquelle l'équipe gouvernementale est invitée à titre consultatif et individuel;
- à participation unique pour ses membres en vue d'assurer le renouvellement des idées et approches;
- de laquelle émane un document de référence, pour la prochaine conférence nationale.

Comment en suis-je arrivé à une telle définition? Les points qui suivent tentent d'y répondre.

LES ABOUTISSEMENTS DE LA CONFERENCE NATIONALE DANS LES AUTRES PAYS

- Pour mémoire, nous rappellerons que les Conférences nationales ont tenu leurs assises, entre autres, au Bénin, au Congo, au Togo et au Niger. Les principaux constats à leur sujet peuvent se résumer comme suit:
- elles ont dépouillé les chefs d'Etat en place, de leurs prérogatives, pour ne leur laisser qu'un rôle symbolique;
 - elles ont constaté la gestion déficiente du patri-moine national, et mis en place des organes de transition qui ont fonctionné avec ou sans

- accrochages, pour gérer des pays au bord de la banqueroute, quand il ne s'agissait pas de pays en cessation de fonctionnement, à cause des caisses vides de l'Etat;
- elles ont dénoncé les politiques de clientélisme, le népotisme, le trafic d'influence, la corruption et le pillage des fonds publics qui ont caractérisé les régimes en place, depuis plus d'une décennie;
 - elles ont essayé, sans beaucoup de succès, de récupérer les fonds détournés, et souvent placés à l'étranger;
 - elles se sont penchées sur le respect des droits de l'homme au cours des mandats des régimes mis en cause, et qu'ils ont accusé de tous les maux.

A mon avis, ces Conférences nationales ont constitué des forums momentanés pour un objectif unique, à savoir l'éjection des autorités en place, pour assurer l'émergence d'une nouvelle classe dirigeante devant prendre le relai. Au Rwanda, nous devons viser plus haut, et dépasser certaines passions, sinon notre Conférence nationale accouchera d'une souris.

QUID DE LA CONFERENCE NATIONALE AU RWANDA ?

- Si notre Conférence nationale devait se terminer comme ailleurs, elle aurait manqué ses objectifs, ou les aurait atteints très imparfaitement. De fait, les principales préoccupations de la première Conférence nationale doivent être :
- la résolution des problèmes urgents du moment;
 - la conception d'une nouvelle société pour l'avenir immédiat;

- la mise en place des mécanismes permettant d'asseoir, d'une manière définitive, la démocratie dans notre pays.

Or, le remplacement d'un régime par un autre, même issu d'élections libres, ne constitue pas en soi une garantie de plus de démocratie et de justice, de meilleure gestion sur le plan national, et de plus de respect d'autrui ou des droits des personnes. Ceci est d'autant plus vrai qu'une fois les élections démocratiques tenues, nous nous retrouverons dans l'un ou l'autre des scénarios suivants :

- il se dégage un parti dominant et largement majoritaire qui, une fois au pouvoir, déploiera beaucoup d'énergie pour étouffer et museler au maximum les partis perdants;
- nous nous trouvons en face d'une coalition de partis au pouvoir majoritaire, et d'une opposition minoritaire, divisée ou non;
- nous avons affaire à ce deuxième scénario, mais dans des proportions qui rendent la majorité facilement vulnérable.

Dans le premier cas, nous risquons une phagocytose des petits partis qui entraînera leur disparition; dans les deux autres, une cohabitation difficile pour l'exercice de la démocratie, mais défavorable à la stabilité politique garante d'un progrès soutenu.

Si nous ajoutons à ces considérations le fait que beaucoup d'organes de presse, qui survivent actuellement grâce à la mouvance politique du moment, risquent de disparaître, nous constatons que notre chemin vers la démocratie est encore pavé d'embûches.

En effet, beaucoup de nos périodiques se maintiennent sur la marche à cause de nombreux ragots, calomnies et scandales, de l'exploitation de la guerre

contre les INKOTANYI, des malversations des autorités et des conflits entre individus, partis ou groupes. Ceci constitue l'essentiel des informations croustillantes offertes aujourd'hui; très peu d'organes de presse sont lus pour leur sérieux. Il en résulte qu'ils manqueront ou diminueront d'intérêt pour le public, une fois le processus démocratique couronné par les élections. Donc, à moins qu'ils ne fassent peau neuve, notre démocratie en pâtira.

CONDITIONS DE REUSSITE

Dès lors, en pensant à notre Conférence nationale il me semble impérieux de ne pas perdre de vue les points suivants :

- Aucun régime dans le moyen terme ne sera à l'abri des abus, et nous devons être prêts à remettre en cause, chaque fois que de besoin, le pouvoir que nous aurons confié à nos dirigeants; nous devons aussi l'évaluer à chaque fin de mandat. Nous devons perdre l'habitude de subir passivement le bilan établi à l'échéance de chaque législature, et de reconduire automatiquement le pouvoir en place, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Il importe donc que nos hommes politiques s'imprègnent de la nécessité d'évaluer leurs réalisations sur le plan national, et que les forces vives de la nation soient sensibilisées à la manière d'apprécier le bilan de leurs dirigeants. Cette remise en question tous les 5 ans, par une Conférence nationale, me semble constituer un garde-fou indispensable dans le moyen terme, pour notre démocratie naissante.

- La Conférence nationale réclamée par certains partis politiques ne doit pas apparaître comme une

facilité, pour l'opposition, d'écarter simplement le président actuel et son régime du pouvoir. Elle devrait constituer la première des nombreuses évaluations du pouvoir confié aux dirigeants par le peuple. Aussi, me semble-t-il indispensable que tous les partis politiques s'engagent, avant sa tenue, à être soumis à une telle évaluation à chaque fin de mandat, quel que soit le parti ou la coalition qui prendra le pouvoir. Cet engagement serait pris pour les 20 prochaines années, délai suffisant, à mon sens, pour que la démocratie, la vraie, se soit installée dans nos habitudes et modes de pensée courants et pour modifier notre comportement collectif dans l'édification de notre nation.

● Les prétendants au pouvoir d'aujourd'hui ne nous donnent aucune garantie quant à leur compétence, leur abnégation, leur honnêteté et leur transparence dans la gestion du pays. Leurs programmes politiques sont pour le moins nébuleux, et leurs meetings soulèvent souvent des questions auxquelles des solutions superficielles sont proposées, quand ils ne se limitent pas à des critiques et polémiques stériles. Est-ce le fait des premiers pas difficiles de la démocratie ? Les partis politiques ont-ils choisi cette voie pour que le peuple leur accorde sa souveraineté, sans engagements précis de leur part, pour que les comptes à lui rendre en soient facilités ? L'avenir proche nous le dira.

MENSONGES ACTUELS

Constatons simplement que pour le moment, les leaders des partis politiques nous ont fait avaler au moins trois mensonges gratuits à savoir :

Du côté opposition :

► Ils peuvent terminer la guerre avec les Inkotanyi. Est-ce à dire qu'ils sont prêts, entre autres, à incorporer dans notre armée les éléments du F.P.R. (Front Patriotique Rwandais) comme celui-ci l'exige ? C'est pourquoi ils se gardent bien de nous dire comment ils comptent s'y prendre pour que la guerre prenne fin. Prétendre que le dialogue entre HABYARIMANA et LIZINDE-KANYARENGWE et leurs acolytes du FPR résoudra seul ce problème, représente une vision délibérément tronquée de la solution à ce problème.

► Ils résoudreont le problème hutu-tutsi lors de la Conférence nationale. N'est-ce pas nous prendre tous pour des idiots ? Ils n'osent même pas jusqu'à l'heure actuelle, nous dire quelle baguette magique balaiera de notre tête nos frustrations réciproques, en si peu de temps.

Du côté MRND :

► Ce parti se dit rénové. Il y a eu certes quelques nouvelles figures dans les hautes instances de celui-ci. Force est de constater cependant qu'il s'agit d'une rénovation de façade, alors que celle-ci devrait être menée en profondeur.

QUESTIONS POUR L'AVENIR

De tels manquements à la considération du peuple soulèvent au moins trois questions. Nos prétendus leaders ne cherchent-ils pas le pouvoir pour le pouvoir ? Placent-ils réellement les intérêts de la nation au dessus des leurs ? N'est-ce pas escroquer le peuple que d'obtenir son adhésion et son vote subéquent sur base de données aussi fausses ? Il sera indispensable d'examiner, avant la fin du premier

mandat démocratique, si nos leaders politiques d'aujourd'hui, nous ont conduits correctement vers la démocratie. Cela sera important à savoir pour préparer et améliorer les campagnes électorales ultérieures. La Conférence nationale s'avère être le cadre le mieux indiqué à cet effet.

Parmi nos prétendants au pouvoir, certains ont profité du 1er, du 2e ou des deux régimes dits républicains. Ils hériteront tous de la Deuxième République certaines habitudes ou modes de gestion qu'ils fustigent aujourd'hui. Ils ne nous assurent toutefois pas que le passage dans les divers partis politiques, constitue une formation qui les leur a fait perdre. Ils ne sauraient donc nous convaincre qu'ils s'asseoiront sur le fauteuil du pouvoir, comme des hommes nouveaux dans le sens profond du terme. Par conséquent, nous risquons de déshabiller Saint Paul pour habiller Saint Jean. Dans tous les cas, le pouvoir leur sera concédé sous le "bénéfice du doute" et "faute de mieux". Dans ces conditions, il faut que les fameuses "valeurs" dont l'opposition s'est faite l'avocat, soient une nécessité reconnue par tous les dirigeants d'aujourd'hui comme par ceux de demain. Ceci pour mieux définir le cadre et l'objet des débats, lors de la première Conférence nationale.

Le mal rwandais est ancré dans les habitudes, les modes de vie et de pensée, et nécessitera plusieurs années pour être déraciné. La mentalité rwandaise est gangrénée. De fait, le patriotisme de nos dirigeants et de nos cadres de tous niveaux a été relégué au second plan au profit des intérêts personnels. Le baclage et le détournement des dossiers, la tolérance des malfaçons dans divers domaines, la corruption et l'enrichissement illicite en constituent les principales manifestations. La pratique de lier l'octroi d'un poste de responsabilité, sur base de critères

non objectifs, aux possibilités de hisser le titulaire plus haut sur le plan social et financier, a été encouragée, au détriment de l'expérience et de la compétence. La valeur de l'individu en tant qu'être humain a été réduite à néant.

L'honnêteté, l'intégrité, la rigueur, la droiture, le partage du pouvoir, la recherche du consensus, la tolérance et les autres valeurs morales, combien importantes pour toute société, se sont perdus aujourd'hui à tous les niveaux de la nation. Seules des Conférences nationales répétées permettront de mettre en exergue ces valeurs, en évaluant à plusieurs reprises le pas franchi, pour les revitaliser sans cesse.

CONCLUSION

En définitive, outre les points déjà communiqués par les partis d'opposition, connus du public et sur lesquels un accord doit être trouvé, notre première Conférence nationale devra déboucher sur un projet de société pour le moyen terme, pour lequel il importera au moins de :

- définir les voies et moyens de moraliser notre Fonction publique et ses dépendances, sans perdre de vue les diverses aspirations de ses agents;
- assurer et asseoir l'indépendance de la justice tout en la mettant effectivement au service du peuple et de la démocratie;
- réorienter notre agriculture pour la rendre assez performante en vue d'assurer une alimentation convenable de la population rwandaise.

La première Conférence nationale parviendra seulement à élaborer le document de base qui devra être

amendé, complété et réorienté au cours des conférences ultérieures. Elle doit, à mon sens, se pencher beaucoup plus sur l'avenir de la nation, et non sur son passé que les divers partis d'opposition ont déjà analysé. C'est uniquement dans cette perspective qu'elle contribuera à bâtir un Rwanda meilleur, dans lequel chaque citoyen de ce pays se sentira plus confiant en l'avenir.

Notre pays étant "UN RIEN" sur le plan mondial, il importe de nous imprégner de notre "PRESQUE NULLITE" et de résoudre nos problèmes dans la modestie, la perspicacité et l'acharnement, à l'image de l'araignée dans le tissage de sa toile. C'est dans ce cadre que la Conférence nationale devrait être institutionnalisée, pour une remise en question périodique de nos institutions politiques. Et ceci, compte tenu des longs délais nécessaires à la solution de nos problèmes profonds, et pour que, dans l'avenir, le monde parle du Rwanda autrement que pour dire que nous sommes en guerre ou que nous mourons de faim. La souveraineté ou non de notre Conférence nationale est donc à approfondir en fonction des éléments que nous venons de passer en revue.

Sylvère MANIRAHU.



**MURRI
FRERES** S.A.R.L.

FIVECO

FIAT

PIRELLI

ELECTROMENAGERS

ARISTON

75979 - 73538

75489 - 76358



Si en théorie le pouvoir judiciaire est le gardien des droits et libertés publiques, la pratique montre que tel n'est pas le cas dans notre pays depuis 1969. Car la séparation des pouvoirs n'a guère été respectée, le législatif et le judiciaire ne jouant que le rôle de chambres d'enregistrement des décisions de l'exécutif. Il est grand temps de rendre de nouveau cette séparation réelle, tout en dotant la pays de magistrats compétents.

LE POUVOIR JUDICIAIRE, GARDIEN DES DROITS ET LIBERTES PUBLIQUES

Toutes les Constitutions de notre pays, depuis son accession à l'indépendance, consacrent certaines dispositions aux droits et libertés publiques. Elles spécifient que le pouvoir judiciaire, gardien des droits et libertés publiques, en assure le respect dans les conditions prévues par la loi. Ces dispositions sont énoncées de l'article 12 à l'article 44 de la Constitution du 24 novembre 1962, révisée le 12 juin 1963. Les Constitutions du 20 décembre 1978 et du 10 juin 1991 ont aussi consacré les dispositions sur les droits et libertés publiques.

UNE QUESTION QUI APPELLE DEUX REPONSES

La question qu'on peut se poser est de savoir si l'insertion de ces articles dans nos Constitutions

concrétise que le pouvoir judiciaire est gardien des droits et libertés. La réponse est double : "oui" pour une période, "non" pour une autre. Mais avant de développer le "oui" ou le "non", il faut d'abord préciser le terme "pouvoir". Quand on dit que "tout pouvoir émane de la nation et que la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants". A savoir que la souveraineté est le droit suprême de la nation de déterminer la forme et les pouvoirs de l'organisme social, et de fixer les limites à la liberté individuelle. La nation exerce alors le pouvoir souverain lorsqu'elle institue les formes du gouvernement qui la régira, lorsqu'elle fait des lois qui garantiront les droits des associés dans leurs relations avec le pouvoir et l'Etat, lorsqu'elle crée et institue les autorités qui jugeront les différends surgis entre les citoyens en leur appliquant les lois promulguées. Dans ce contexte les organes constitutionnels seront les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

REPONSE AFFIRMATIVE

De 1962 à 1968, on pouvait affirmer que le pouvoir judiciaire, malgré la faible formation des magistrats, était gardien des droits et libertés publiques. Cela était dû à la non-ingérence de l'exécutif dans les organes institués.

La séparation des pouvoirs consacrée par la Constitution de 1962, en son article 45, était respectée et dans le droit et dans les faits. Chaque pouvoir ou organe constitutionnel avait sa mission déterminée les pouvoirs législatif et exécutif étaient protégés contre les magistrats, comme il était interdit aux députés et aux gouvernants de s'immiscer dans la

fonction juridictionnelle. Les magistrats rendaient la justice au nom du peuple. Ils appliquaient la loi aux faits particuliers. Leur premier devoir était de ne jamais modifier la loi, de ne pas se fier à eux-mêmes, mais de se référer à la loi pour trancher les litiges soumis à leur juridiction. Les droits et libertés publiques étaient en général respectés.

REPONSE NEGATIVE

De 1969 au 5 juillet 1973, nous avons vécu une période où le pouvoir exécutif a voulu donner des injonctions au pouvoir judiciaire par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur et des Affaires Judiciaires (depuis le 9 novembre 1965, le Ministère de la Justice avait été supprimé). Mais les injonctions de l'exécutif se heurtaient à l'ordre constitutionnel qui consacrait la séparation des pouvoirs, avec à la tête du pouvoir judiciaire la Cour Suprême qui garantissait le respect des droits et des libertés publiques. Ces injonctions étaient dues au fait que les juridictions n'avaient pas de gestion financière autonome. Depuis le 5 juillet 1973, le pouvoir judiciaire a subi des modifications profondes. Les plus importantes furent la création du Ministère de la Justice et le transfert du département des Cours et Tribunaux de la Cour Suprême à ce Ministère de la Justice; la suppression de la Section de la Cour Constitutionnelle au sein de la Cour Suprême; la nomination des magistrats (à la Radio) sans avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature; la suppression du Conseil Supérieur de la Magistrature. En un mot, il n'y eut plus de pouvoir judiciaire ni en droit ni en fait, les droits et libertés publiques étant à la merci des membres de l'exécutif. Si les droits et libertés publiques sont inscrits dans la

Constitution du 20 décembre 1978, qui accepte la séparation des pouvoirs, leur applicabilité s'avère impossible à cause d'un régime présidentiel fort. Du reste, la Constitution a été élaborée sur commande des tenants du pouvoir.

LE JUDICIAIRE SOUMIS A L'EXECUTIF

De 1978 au 10 juin 1991 donc, les magistrats étaient à la merci du pouvoir exécutif. On ne peut pas dire qu'il y a, à cette époque, un pouvoir judiciaire; plutôt une autorité judiciaire. Ceci implique que l'exécutif détient à la fois l'administration et la justice, cette dernière ne devenant qu'un service comme celui de la santé ou de l'enseignement. Car l'exécutif nomme et révoque à sa guise les soi-disant "magistrats", eux qui prêtent serment en jurant fidélité au Chef de l'Etat, alors qu'ils font partie d'un autre organe. En vertu de l'article 82 de la Constitution, ces magistrats sont proposés par le Conseil Supérieur de la Magistrature, dont on sait que les membres sont nommés par le Président de la République, qui est en même temps président de cet organe (C.S.M.) assisté par un vice-président, le Ministre de la Justice, membre du gouvernement, nommé par le même Président de la République. D'où l'amer constat que le pouvoir judiciaire n'existait pas, pas plus que les libertés publiques.

CONDITION POUR UNE INDEPENDANCE REELLE

Pour que le pouvoir judiciaire puisse être un véritable gardien des droits et libertés publiques, il existe quatre conditions minimum :

- le respect strict du principe de la séparation des pouvoirs.

Ainsi, le pouvoir législatif aura le rôle de perfectionner des lois, dans le vrai sens du terme "loi" : expression de la volonté nationale. Dans ce sens, toute loi doit être abstraite, générale et impersonnelle.

Le pouvoir exécutif exécutera les décisions du législatif (exécution des lois). Le pouvoir judiciaire appliquera la loi aux contestations ayant pour objet des droits civils ou politiques, et réprimera les infractions punissables.

Les trois pouvoirs auront chacun son représentant. L'exécutif, le Chef de l'Etat; le législatif, le Président de l'Assemblée Nationale; le judiciaire, le Président de la Cour Suprême. C'est cette dernière qui organise le fonctionnement des Cours et Tribunaux, et non le Ministère de la Justice.

- L'indépendance de la Magistrature. Celle-ci est le corps des magistrats exerçant leurs fonctions dans le cadre du pouvoir judiciaire. Cette indépendance est assurée par la nomination à vie des magistrats, et l'assurance de leur inamovibilité, ainsi que la conservation de leur traitement plein, à l'âge de la retraite. Seulement, pour nommer des magistrats à vie, il faut d'abord avoir les cadres compétents. Or, la situation actuelle des juridictions est regrettable quand on observe leur composition. Sur 769 magistrats, toutes juridictions confondues, 51 seulement sont licenciés en droit et sont répartis en deux catégories : 34 magistrats en magistrature assise, et 17 en magistrature debout. Les autres sont des "capacitaires" à qui il est difficile de demander d'appliquer convenablement la loi.

Bien plus, certains magistrats licenciés sont moins efficaces que ces capacitaires. Cela est dû au recrutement, à leur nomination dans des juridictions, non pas pour y rendre la justice au nom du peuple, mais pour y servir les intérêts de certaines gens. C'est pourquoi, avant de procéder à la nomination à vie et à l'immovibilité des magistrats, il faut d'abord procéder à la réforme de la magistrature, en mettant dans les juridictions des personnes compétentes à qui on assurera des conditions suffisantes pour un travail efficace.

● L'autogestion financière et l'instauration d'un Conseil Supérieur de la Magistrature composé de magistrats élus par leurs pairs. Or, pour le moment les dossiers administratifs des magistrats sont gérés par le Ministère de la Justice, par le biais de la Direction Générale de l'Administration de la Justice. La même administration gère le matériel de bureau, ainsi que les traitements de ces magistrats, alors qu'il faudrait un service indépendant au sein de la Cour Suprême pour gérer tous ces dossiers.

● La création d'un barreau constitué par des avocats licenciés ou docteurs en droit. Actuellement, il existe une prolifération de mandataires en justice qui se nomment "Maître", "avocat", alors qu'ils n'ont pas de diplôme ad hoc (une licence en droit). N'est-il pas effarant qu'un simple citoyen peut obtenir une carte l'autorisant à plaider devant les juridictions, et de ce ce fait, devient "maître", "avocat" ?

Cet état de choses devrait changer par la création d'un barreau qui puisse collaborer avec les magistrats. Alors seulement les droits et libertés publiques seront respectés.

Jean RUBADUKA.



Définissant le rôle du journaliste rwandais de la presse officielle, le Comité préfectoral de Ruhengeri le décrit comme "la fidèle courroie de transmission entre les dirigeants et les dirigés", de haut en bas bien sûr. Ce qui signifie que le journaliste doit être "un rapporteur fidèle" des mots d'ordre et des injonctions des autorités, et en conséquence "doit se considérer au même titre que les autres agents de l'Etat". Cette vision "institutionnalisée" par le Chef de l'Etat lui-même, nous a valu une presse qui "fait allégeance au régime" avec toutes les conséquences que l'on imagine. L'auteur de l'article, qui situe son propos du 5 juillet 1973 au 30 septembre 1990, sait de quoi il parle, puisqu'il est Chef de section Etudes et Programmes à l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR). Evidemment ses idées ne reflètent pas les positions de cet Office.

RWANDA: LA VOIX DE SON MAITRE

Au Rwanda, comme un peu partout en Afrique subsaharienne, la radio reste le moyen de communication de masse le plus répandu. Il n'est pas rare de voir sur les collines du Rwanda des paysans se promener avec leur récepteur radio, ou assis autour de celui-ci, en écoutant de la musique ou d'autres émissions, tout en menant une discussion sur d'autres sujets. Selon l'annuaire statistique de l'UNESCO de 1991, le Rwanda comptait, en 1989, 415.000 récepteurs radio, soit 59 pour 1.000 habitants. Ce ratio était de 8

pour 1.000 en 1970, 15 pour 1.000 en 1975, 34 pour 1.000 en 1980, et 55 pour 1.000 habitants en 1985. La disponibilité de cette technologie dans les milieux ruraux a fait d'elle l'un des instruments privilégiés utilisés par les pouvoirs publics pour s'adresser à "leur" population.

UNE RADIO-AGENCE

Une analyse complète du contenu des émissions de Radio-Rwanda devrait se baser sur un échantillonnage d'émissions dont probablement la plupart n'existent plus. Nous pensons notamment aux journaux parlés, parce que leur conservation exigerait beaucoup de bandes magnétiques et d'espace pour l'archivage, la transcription n'ayant pas jusqu'ici été mise en place pour pallier à cette carence. Cependant la lecture du bulletin de l'Agence Rwandaise de Presse (ARP), et l'écoute attentive de Radio-Rwanda indiquent, de manière générale, les grandes lignes du contenu des émissions. L'utilité du bulletin de l'ARP réside dans le fait que, pendant longtemps, il a repris soit in extenso, soit partiellement, les informations diffusées par Radio-Rwanda.

Les bulletins d'informations de Radio-Rwanda sont habituellement divisés en actualités nationales et en actualités internationales. Ces dernières sont conçues sur base de dépêches envoyées par l'Agence France Presse (AFP) et REUTERS. Elles sont aussi parfois meublées par les éléments sonores envoyés, chaque jour, par Radio France Internationale (RFI) aux stations de radiodiffusions des pays francophones d'Afrique. Très souvent, ce sont les actualités internationales qui se taillent la part du lion dans les journaux parlés de Radio-Rwanda.

Pendant longtemps, il était de coutume de ne parler que des actualités internationales, comme si rien ne s'était passé ce jour-là au Rwanda. Cette pratique peut encore être observée aujourd'hui. Cette extraversion ou aliénation de Radio Rwanda était tellement forte que certains journalistes relisaient fidèlement, sans traitement, les dépêches de l'AFP et REUTERS, jusqu'à qualifier de terroristes les combattants de la liberté en Rhodésie (aujourd'hui Zimbabwe), en Afrique du Sud, ou en Namibie, pour ne citer que ces pays. En outre, certaines informations sur des personnalités politiques étrangères ont pratiquement donné naissance à des surnoms rwandais, par exemple Aldo Moro (ex-Premier ministre italien enlevé et assassiné par les Brigades rouges) ou Henry Kissinger (ancien secrétaire d'Etat américain).

LA VOIX DE SON MAÎTRE

Pour ce qui est des actualités nationales, le menu offert aux auditeurs n'a jamais beaucoup varié. En effet, les informations ont souvent tourné autour des faits suivants :

- les discours du président de la République;
- les cérémonies d'ouverture et de clôture des séminaires;
- les arrivées et les départs des personnalités politiques rwandaises et étrangères;
- les visites d'Etat : arrivées, départs, discours et communiqués conjoints;
- les communiqués du Conseil du Gouvernement;
- les communiqués du Conseil National de Développement (CND);
- les communiqués émanant de la Présidence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (MRND);

- les cérémonies de la quinzaine des projets; poses de première pierre et inaugurations de projets de développement;
- les activités des préfets de préfecture.

Les émissions culturelles ont été, la plupart du temps, des séances d'animation comprenant des chansons, des poèmes et des danses louant la paix, l'unité, et le développement et surtout le président Habyarimana. Au cours de tels programmes, encore diffusés jusqu'à ce jour, les artistes ont baptisé ce dernier "UMUBYEYI W'IGIHUGU", littéralement le père du pays, le père de la nation, ou encore "UMUBYEYI WACU" (notre père).



Tiré de : Droits de l'homme, questions et réponses, UNESCO, 1982 p. 76

Les émissions éducatives, notamment celles produites par les départements publics (Ministères et Establishments publics) ont été et sont encore, pour la plupart, pauvres au niveau de la conception et de la construction des messages. Ces émissions étaient/sont encore souvent des monologues, des rediffusions de

discours ou d'interviews que les producteurs d'émissions réalisaient avec des hauts fonctionnaires, mais dont la spontanéité et les techniques de persuasion laissaient à désirer. Malgré ces quelques défauts, il serait hâtif de conclure que de telles émissions n'ont servi à rien, car des auditeurs bien motivés ont sans doute reçu des informations utiles à leur vie de tous les jours.

Ce qui est plutôt à déplorer, c'est que, souvent, de telles émissions n'ont pas de suivi de la part des agences gouvernementales. En effet, des auditeurs peuvent recevoir des informations sur de nouvelles méthodes agricoles, et ne pas les mettre en pratique, à cause des contraintes politiques, sociales et économiques.

Radio-Rwanda a également produit ses propres émissions éducatives, dont la qualité a varié en fonction de la compétence des titulaires. En tout cas la dissidence n'a jamais été tolérée. Par contre, paraphraser ou répéter le discours du "fondateur" du parti était d'usage, comme si ce dernier avait le monopole de la pensée au Rwanda.

LA PRESSE ECRITE

Comme Radio-Rwanda, l'IMWAHO et LA RELEVE ont suivi de bout en bout les hauts faits des dirigeants de la Deuxième République. Jusqu'en 1980, ces deux organes de presse publiaient intégralement les discours des officiels et relaient, en détail, les visites faites par ceux-ci à l'intérieur du pays et à l'étranger. Ils étaient pratiquement des journaux-archives.

Au début des années 1980, l'Imvaho a été repensé avec la collaboration de l'UNESCO, en vue d'en faire un organe d'expression du monde rural. Dans ce cadre, l'Office Rwandais d'Information (ORINFOR) a créé des Centres Régionaux d'Information (CRI) dans les préfectures, en vue de rapprocher les mass-media de la population. L'UNESCO a fourni un expert, du papier et quelques équipements pendant deux ans, soit en 1980 et 1981.

Durant le séjour de l'expert, l'Imvaho a diversifié son contenu, en plus des informations politiques dont le traitement a été revu. Il a ouvert ses colonnes à d'autres informations, notamment celles portant sur le développement rural, avec un peu d'analyse critique. Après le départ de l'expert, l'Imvaho est retombé dans la reproduction du discours officiel.

LE JOURNALISTE RWANDAIS

La vision du journaliste rwandais qui a prévalu dans les milieux dirigeants a été rappelée à plusieurs reprises lors des congrès du MRND, des conseils du gouvernement et d'autres réunions publiques. A titre d'exemple, voici, à ce sujet, le travail d'un journaliste de la presse officielle, tel que défini par le Comité Préfectoral de Ruhengeri (*cf. Concertation et Collaboration entre les Organes, les Autorités politiques et administratives et les Journalistes de l'ORINFOR. Document de travail élaboré par le Comité Préfectoral de Ruhengeri*) :

■ Face au discours des autorités locales, aux réunions diverses, aux manifestations sociales, politiques, etc... Initiées et dirigées par les autorités locales, le journaliste est un rapporteur fidèle de

ce qui s'est dit et ce qui s'est passé. Concernant particulièrement les réunions des organes politiques et administratifs, il ne doit pas se considérer comme un participant attiré et comme porte-parole de ces réunions. Il est avisé de leur tenue, il en reçoit soit un communiqué de presse, soit une interview. Il doit reproduire fidèlement ce communiqué de presse ou résumer correctement cette interview.

■ Face à l'action mobilisatrice pour le développement, le journaliste aide les autorités locales. Pour ce faire, il doit travailler en étroite collaboration avec ces autorités "comme la fidèle courroie de transmission entre les dirigeants et les dirigés". Il doit jouer le rôle d'agent d'information et de formation. Le Comité Préfectoral reconnaît au journaliste le droit d'étudier les dossiers portant sur tous les secteurs de la vie nationale. Dans ce cas, il doit suivre des méthodes connues par tous les responsables oeuvrant pour la même cause (le développement du pays), ne pas se comporter comme un agent des journaux étrangers ou privés, recherchant surtout le sensationnel, mais plutôt comme un véritable oeil du militant du MRND. Dans ce cadre, on peut alors dire que le journaliste est responsable de ce qu'il aura dit et écrit.

■ Comme agent de l'Etat, il doit se considérer au même titre que les autres agents, et non pas comme jouissant d'un statut particulier le mettant en dehors de l'action coordinatrice reconnue au Préfet pour tous les services de l'Etat sis dans sa préfecture. A ce titre, la concertation et la collaboration sont de rigueur.

Cette vision de la presse officielle sera institutionnalisée par le Chef de l'Etat rwandais lors du 5e Congrès du MRND, tenu du 20 au 23 décembre 1985.

UN MANQUE DE DISCERNEMENT

Comme dans le monde actuel, il est devenu très difficile de mettre des restrictions sur la circulation de l'information, des messages contradictoires peuvent être véhiculés même à travers les moyens de communication de masse sous contrôle d'un régime totalitaire. Le Rwanda n'a pas échappé à ce fait. Ainsi, lors des actualités nationales de Radio Rwanda, les dirigeants prônaient à tout moment, un système politique fondé sur la "démocratie responsable", un euphémisme pour parler du totalitarisme. Aussitôt après, les journalistes enchaînaient avec les actualités internationales et parlaient de long en large de chute des régimes communistes en Europe de l'Est, de la Conférence nationale souveraine au Bénin, de la contestation sociale et politique au Gabon, à Madagascar, au Niger, au Zaïre...

Aujourd'hui encore, l'on entend sur les antennes de Radio Rwanda les ténors du MRND "rénové" rejeter l'idée de la conférence nationale souveraine, et aussitôt après, les journalistes développer des informations sur le déroulement d'une conférence nationale souveraine dans un pays africain. L'on dirait que les pouvoirs publics ne se sont jamais rendu compte de cette anomalie, vu que nos journalistes semblent se délecter dans la présentation des nouvelles concernant les conflits sociaux et politiques secouant d'autres pays, même limitrophes.

Ainsi, malgré la vigilance des responsables des mass media publics, des messages indésirables parviennent aux citoyens, de manière indirecte.

LE SERMENT D'ALLEGANCE

Les mass media publics ont été l'instrument privilégié du régime pour communiquer ses injonctions à la population. En outre, ils ont servi à inculquer à la population le culte de la personnalité du chef de l'Etat, par la diffusion de chansons, de poèmes et de danses en son honneur.

La radio l'a rendu omniprésent dans notre quotidien. Le matin, à midi et le soir, des extraits de ses discours diffusés avant les journaux parlés nous rappellent encore comment nous comporter, comme si nous étions des enfants.

Presque chaque année, le MRND organisait des concours d'animation à travers le pays, au cours desquels Radio Rwanda enregistrerait judicieusement sur des bandes magnétiques des éléments sonores à diffuser. La diffusion répétée de ces éléments a fait que ceux-ci étaient mémorisés, et que certaines gens les reproduisaient probablement sans se poser de questions sur leur contenu.

Quant aux journalistes de Radio Rwanda, ils s'évertuaient à les commenter et à répéter aux auditeurs les principes sacro-saints du régime ou les mots d'ordre du Président. C'était sans doute aussi une occasion, pour eux, d'exprimer leur allégeance au régime afin de solliciter un éventuel relèvement de leur statut social par un commissaire dans l'administration publique. Ou de gagner la faveur de faire partie d'une délégation présidentielle se rendant à l'étranger. Dans un tel régime, cela n'a rien d'étonnant.

Jean-Marie Vianney HIGIRO.



UNE MEILLEURE FORMATION CHRETIENNE POUR TOUS

Les Centres de ressourcement chrétien et spirituel vous proposent leur programme de recollection pour mai-juin 1992.

- Le 3/5 : au Centre Christus, en kinyarwanda.
- Le 3/5 : à la Maison St-Benoît, en français.
- Le 10/5 : au Centre "Mater Carmeli", en français.
- Le 10/5 : au Centre Christus, avec le P. Claessens:
- Le 10/5 : au Foyer de Charité, avec l'abbé HAVUGIMANA:
- Le 17/5 : à Gihindamuyaga, en français.
- Le 14/6 : au Centre "Mater Carmeli", en français.
- Le 14/6 : à la Maison St Benoît, en français.
- Le 21/6 : à Gihindamuyaga, en français.
- Le 28/6 : au Foyer de Charité, en kinyarwanda.

Adresses et renseignements :

CENTRE CHRISTUS - Pères Jésuites - Remera - B.P. 666 - KIGALI
Tél. 8 6585;
MONASTERE DE GIHINDAMUYAGA-Pères Benedictins - B.P. 222-BUTARE;
RE;
FOYER DE CHARITE-REMERA-RUHONDO, B.P. 53-RUHENGARI, Tél. 46
432;
MAISON "MATER CARMELI" -Pères Carmes, B.P. 90 BUTARE-BUYE,
Tél. 30 465;
MAISON ST BENOIT - Soeurs Benedictines - KIGURI - B.P. 124 -
GISENYI, Tél. 40 054.

Eglise d'ici et d'ailleurs



A l'heure du multipartisme en Afrique, il n'est pas rare d'entendre que l'Eglise catholique s'est toujours souciee des droits de l'homme et que christianisme rime avec démocratie. Une telle lecture de l'histoire de notre Eglise tient du panegyrique. Car comme le démontre avec bonheur l'auteur du présent article "l'histoire de la pensée religieuse en Afrique ne nous préparait guère aux changements démocratiques".

L'HISTOIRE D'UNE EGLISE AFRICAINE A LA REMORQUE DU TEMPS

Dans ce monde en mutation, même la pratique chrétienne se trouve renvoyée à un nouvel examen, ainsi que le discours religieux qui l'inspire. Comment, dans le contexte d'aujourd'hui, organiser une vie chrétienne qui rende suffisamment compte des rapports Eglise-société, Foi-politique, avec ce que cela implique comme incidences sur le concret des rapports sociaux et des structures idéologiques et institutionnelles de la société ? Ici, le simple catéchisme, le discours pieux toujours entendu et la dévotion facile ou de fuite ne suffisent pas.

Dans ce courant démocratique qui secoue le continent, il serait difficile, et même exagéré, de dire que ce sont les Eglises africaines qui ont inspiré

les changements qui provoquent en nous tant d'espoirs inquiets. Sauf peut-être pour l'Afrique du Sud. Il y a eu, certes, l'un ou l'autre pasteur à ouverture prophétique, mais le prophétisme n'aura pas été l'accent majeur de nos Eglises en ce qui touche la question politico-économique. L'histoire de la pensée religieuse en Afrique ne nous y préparait d'ailleurs pas.

DE LA "MISSION" A L'"ADAPTATION"

Cinq moments majeurs peuvent être retenus dans l'évolution des Eglises africaines.

■ *Dans un premier temps*, on pourrait évoquer l'acclimation d'implantation missionnaire dans un contexte plus ou moins colonial, avec les ambiguïtés d'une telle situation. Les missionnaires sont nourris à la Somme théologique de Saint Thomas et au catéchisme du concile de Trente. Beaucoup de travail s'est réalisé et dans un cadre souvent héroïque. Mais la grande préoccupation apparaissait être celle de transplantation et de traduction. Les idées d'engagement politique et de démocratie, telles que nous les vivons aujourd'hui, seraient apparues anachroniques à cette époque. Mieux, quelques témoignages nous instruisent sur le contraire (A titre d'exemple, voir O. BIMBENYI KIMESHI, *Le discours théologique négro-africain : problème des fondements*, Paris, 1981).

■ *Dans un deuxième temps*, les bouillonnements du Tiers Monde allant dans le sens du non-alignement à l'ombre de Bandoeng, et de l'indépendance, font redécouvrir le patrimoine africain, avec beaucoup de romantisme même chez certains. On se préoccupe alors de découvrir dans la tradition africaine des valeurs

qui seraient proches des valeurs ou catégories occidentales. Des monographies sur les religions et les cultures traditionnelles mobilisent les chercheurs. De là naissent les différentes théologies des pierres d'attente qui conduiront aux théologies d'adaptation en s'approfondissant.

Certains hommes d'Eglise ont eu un rôle très actif dans le mouvement des indépendances, mais ce mouvement de libération anti-colonial ne surgissait pas d'une théologie politique à épistémologie ferme. De plus, la catégorie de démocratie ne faisait pas encore l'objet des préoccupations prioritaires, les recherches étant plutôt polarisées vers le combat culturel et la différence culturelle au sens classique du terme "culture".

DE L'INCULTURATION A LA LIBERATION

■ *Dans un troisième temps*, les recherches entreprises jusque-là, apparaissent marquées par un fonctionnement extérieur qui ne rend pas compte de la logique de l'incarnation dans le mouvement de révélation et dans la reprise réflexive qui en est faite. En menant une interrogation radicale sur les fondements de la théologie africaine, les nouveaux théologiens voulaient raffermir une théologie de l'inculturation qui serait une véritable reprise réflexive de l'incarnation du message biblique dans les cultures africaines.

Les enjeux politiques ne sont pas absents dans cette recherche, mais ils restent plutôt diffus, surtout là où on n'arrive pas à considérer les cultures dans leur évolution et dans leur multidimensionnalité. En effet, la culture est un organisme vivant ré-

sultant du travail des personnes humaines sur leur nature et la nature ambiante, et qui devient un arrangement constant des institutions de langage, d'éducation, d'esthétique, de détente. Familiales, militaires, économiques, religieuses, ces institutions sont toutes interdépendantes.

■ Dans un quatrième temps, et souvent simultanément à la phase précédente, des chercheurs se sont intéressés plus directement à la situation socio-politico-économique née de l'émancipation anticoloniale, de l'organisation nationale et de l'institutionnalisation des nouveaux États. Après les choix entre capitalisme, socialisme, panafricanisme et autres idéologies, les observateurs découvrent l'usure de l'enthousiasme du nationalisme anticolonial, le scandale des nouvelles structures de domination, de l'œuvre des nouvelles gestions multinationales.

Dans un tel cadre, les penseurs chrétiens marqués par cette situation s'étonnent que l'urgence soit encore accordée à des recherches qui sentent un exotisme passéiste. De là naît une théologie de la libération "à l'africaine" dont la "Black and Liberation Theology" de l'Afrique du Sud est peut-être la plus engagée et la mieux structurée.

A LA RECHERCHE D'UN NOUVEAU MODELE

Mais en marge des courants officiels, cette tendance théologique ne marque pas encore profondément les Eglises africaines. Nos Eglises nous mettent aujourd'hui en face d'un choix intenable. Face aux drames actuels, devons-nous en rester aux tristes données sociologiques, politiques et économiques, ou allons-nous nous contenter de conjurer des convic-

tions abstraites avec une répétition servile de la doctrine sociale classique de l'Eglise ?

Malheureusement, cette question divise encore nos Eglises et nos communautés, même religieuses, alors qu'il s'agit d'un ordinaire malentendu.

■ Dans un cinquième temps, qui est le nôtre aujourd'hui, on voudrait dépasser les apories des deux tendances précédentes dans le sens de la recherche d'un modèle d'Eglise. Modèle qui prendrait en compte la globalité de l'expérience actuelle des Africains, en même temps qu'elle se nourrirait d'une réappropriation critique, d'une relecture de la Bible et des différentes traditions chrétiennes qui féconderaient les traditions africaines vivantes.

Avec les nombreuses sollicitations faites aux Eglises catholiques en Afrique et aux évêquats africains pour faire des déclarations, manifester des prises de position, présider des Conférences nationales ou des présidia de conseils supérieurs des différents pays, il devient de plus en plus important de préciser l'apport propre de la vie chrétienne dans le sens de la définition du rapport entre le mystère chrétien et la construction du monde.

Au-delà de la libération, qui est "le moment négatif" de la mission chrétienne, il faut pressentir "le moment positif" qui mobilise les créatures en libération pour la construction du "monde nouveau". Et cela sans tomber dans des théocraties avec de nouveaux seigneurs.

Voilà le cadre dans lequel se pose pour nous la question de la Démocratie, au-delà des sollicitations partisans qui peuvent nous habiter. La démocratie devient un droit de Dieu qui doit être respecté dans

toute personne humaine. Mais pour ne pas nous faire des illusions, posons-nous la question : l'Eglise attelle-t-elle toujours été pour les droits de l'homme ?

DE L'ANATHEME A LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME

Hélas, non. Certes, le message de Jésus-Christ annonce la libération pour toute personne, et Jésus, par son enseignement et par toute sa vie, a pris la défense des opprimés, des faibles, des pauvres, des petits, des marginaux, des hors-la-loi. Cet engagement, message pour les chrétiens, va mener le Christ à la mort sur la croix.

Mais le message de libération et de défense des droits de tout homme fut vécu diversement tout au long des siècles du christianisme. Retenons-en trois phases.

● L'alliance de l'Eglise et de l'Etat.

Après la mort des premiers témoins fermement décidés à défendre leur liberté religieuse, l'Eglise a fait alliance avec l'Etat, le christianisme devenant la religion d'Etat, avec le césaropapisme qui s'en suit. La vérité de l'Eglise devient la vérité obligatoire, et l'axiome "Hors de l'Eglise, pas de salut" sert de caution idéologique à la mort de millions d'hommes.

C'est l'époque ambiguë de l'intolérance qui, tout au plus, peut reconnaître la liberté d'adhésion à la foi chrétienne, mais garde l'inquisition comme pratique envers le schisme et l'hérésie. J. Leclerc écrit à ce sujet : "A l'époque patristique, la liberté religieuse s'est donc particularisée au bénéfice de

l'Eglise catholique. L'unité religieuse, que les em-pereurs regardaient comme indispensable au maintien de l'unité politique, les évêques la revendiquaient comme une exigence essentielle de la foi chrétienne, et ils n'hésitaient pas, pour la maintenir, à solliciter le concours de l'Etat" (J. Leclerc, Les premiers Défenseurs de la Liberté religieuse, t. 1, Paris 1969, p. 18).

● La Révolution française et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789.

Elles se sont imposées en dehors de l'Eglise, et même contre elle. Le message de cette révolution se vit taxé de libéralisme vicieux par une Eglise marquée par l'idéologie de la chrétienté et le mythe de la vérité obligatoire. C'est cette intolérance qui restera vivace jusque dans la répression de la crise moderniste.

Les droits des personnes sont sacrifiés aux droits exclusifs de la vérité, pour la satisfaction de l'orthodoxie et de l'unité d'un ordre ecclésial et socio-politique servi par la violence. Cette situation d'intolérance, ultime conséquence de la collusion entre l'Eglise et l'Etat, va se prolonger jusqu'à l'aube des temps modernes, et la Réforme ne fera qu'exacerber l'idéologie de la religion d'Etat avec toute l'intolérance qui en découle.

● Le Concile Vatican II.

L'évolution des démocraties occidentales a fini par produire un état de conscience dans l'humanité qui s'oriente dans le sens d'une tolérance positive. C'est ainsi qu'on peut aujourd'hui lire dans GAUDIUM ET SPES : "En vertu de l'Evangile qui lui a été confié, l'Eglise proclame les droits de l'homme; elle

reconnaît et tient en grande estime le dynamisme de notre temps qui, partout, donne un nouvel élan à ces droits" (n° 41, #3).

POUR CONCLURE

C'est sans doute dans cette ligne que l'on doit comprendre l'exhortation pastorale des évêques d'Afrique et de Madagascar, du 5 mai 1985 ("L'Eglise et la Promotion humaine en Afrique aujourd'hui") où ils écrivent : "Nous rejoignons ici les grandes perspectives ouvertes par le concile Vatican II. La constitution pastorale GAUDIUM ET SPES situe l'Eglise au milieu du monde et non en face. Les problèmes des hommes de notre temps sont ceux du chrétien et de l'Eglise. Sans nullement prétendre apporter, avec la solennité d'un magistère admis par tous, une solution toute faite, l'Eglise cherche, avec tous les hommes de bonne volonté, selon l'heureuse formule de Jean XXIII, apprenant des spécialistes des données techniques de ces problèmes, mais mettant au service de tous ceux qui réfléchissent sur notre temps, l'écoulement donné par l'Evangile de Jésus-Christ. Servante des hommes parce que servante de l'Evangile, l'Eglise a son rôle à jouer dans la transfiguration du monde. Dieu nous appelle à édifier une société solidaire, où les structures sont faites pour permettre aux hommes de vivre en enfants de Dieu et cohéritiers du Christ: biens, service, sécurité, paix et joie" (n° 61).

On le voit, notre Eglise n'a guère adopté des comportements vraiment personnels, ou alors dans des cas trop rares pour effacer l'impression d'ensemble. Elle n'a fait que se laisser emporter par le courant, à la remorque du temps.

Emmanuel NTAKARUTIMANA.

Libres propos

UN CRIDU COEUR



Posez-vous cette question : qui veut détruire le Rwanda ? Pas moi, bien sûr ! Pas nous ! En vérité, personne, je le crois, ne veut détruire le Rwanda. En tout cas donner le nom d'un "coupable", désigner un groupe serait une accusation terriblement lourde : je ne pourrais l'accepter sans preuves évidentes, ni surtout sans écouter l'"inculpé" s'expliquer, se défendre.

Si personne ne veut détruire le Rwanda, alors nous voulons tous le construire : que d'énergies disponibles, que d'intelligences et de cœurs capables de travailler ensemble, de se fortifier mutuellement pour affronter les gigantesques défis du moment ! Dire que tous nous voulons construire le Rwanda va à l'encontre - c'est évident - de bien des réalités que nous subissons quotidiennement : que de violences, d'injustices, de souffrances, de haines font mourir aujourd'hui, ou rendent les habitants de ce pays prisonniers, injustement prisonniers de la peur, de la misère et de la faim...

Alors ? Personne ne veut détruire, tous veulent construire et pourtant... le Rwanda se détruit. Il y a là une profonde contradiction. Je vous invite à ouvrir les yeux sur cette contradiction : elle a ses racines en chacun de nous, elle est à l'œuvre dans

tous les maux qui affligent notre pays : la guerre et son cortège de destructions, de déchirements, de misères; la violence aux multiples visages; les injustices, les haines ethniques et partisans; le mensonge de personnes, de bien des media et des institutions. De tous ces maux, n'attendons pas que tel ou tel leader politique nous délivre. Ne pensons pas que de nouvelles institutions vont redresser définitivement la situation. Le premier remède - non le seul - est une prise de conscience de chacun, ou du moins du plus grand nombre possible de personnes, de groupes, d'associations, qui inverseront le courant actuel. Prise de conscience et action décidée capables d'entraîner un large mouvement de société.

OUVRONS LES YEUX, LE COEUR ET AGISSONS !

Ouvrons les yeux, ouvrons notre coeur ! Regardons autour de nous, regardons aussi en nous. Le mensonge et la calomnie ne peuvent construire une société plus juste. La paix, dont le pays a le plus grand besoin, ne sera pas, ne peut être le fruit de la haine et de la violence. L'injustice, la recherche aveugle du profit personnel ou du pouvoir d'un groupe ne contribuent pas à mieux comprendre et à mieux servir le bien de tous, le bien commun. Ce sont là des évidences pour le coeur et pour l'esprit ouverts au bien. Et ces évidences sont contredites, bafouées chaque jour... Sommes-nous, par exemple, persuadés de ceci : le Rwanda constitue une communauté nationale : toute division ethnique ou régionale ne peut que le détruire, le retarder ou l'handicaper dans sa dignité et dans son effort de développement. Et si nous en sommes persuadés, notre action, notre parole et notre pensée sont-elles en plein accord avec cette conviction ?

Ouvrons les yeux, et agissons en conséquence ! N'achetons plus les journaux qui incitent au mépris des autres ou proposent de fausses informations. Ecrivons, seuls ou en groupe, à tel media lorsqu'il nous abuse. Demandons aux partis de proposer, d'expliquer et de justifier des projets politiques positifs - bien plus : un projet de société juste et dynamique qui repose sur des valeurs, et qui intègre toutes les composantes de la nation - et non de se contenter de condamnations des autres et d'exigences (exprimées ou camouflées) qui ne concernent qu'un groupe... ou que quelques privilégiés.

Peut-on rêver - autre exemple - d'un forum pour la paix, qui ne porte aucune exclusive, qui prenne en compte les situations concrètes, qui accueille toute personne et toute proposition juste et constructive? Et pourquoi ne pas commencer au plan local, non avec nos amis seulement, mais dans une assemblée réellement diversifiée, même si elle n'est pas très nombreuse pour pouvoir mieux s'exercer à cet échange constructif ? Eveillons-nous au sens de la démocratie, à l'exercice de nos droits et de nos devoirs de citoyens responsables. Ouvrons le yeux et agissons en conséquence ! Une action sociale de ce type est nécessaire. Mais d'autres actions, plus personnelles, et d'autres attitudes, plus intérieures, sont plus nécessaires encore et à notre portée dans la vie quotidienne. Leur caractère plus personnel n'empêche pas qu'elles soient réfléchies et soutenues par un groupe.

Dans cette perspective, n'accueillons pas sans esprit critique n'importe quelle nouvelle. Surtout ne répétons pas des informations non fondées, et qui détruisent le tissu social. Apprenons à reconnaître tout homme avec vérité, bienveillance, bonté, sans le classer a priori, d'après son origine, sa région, son

ethnie. Des situations tendues, telles que nous en vivons, engendrent facilement la défiance, la peur, l'esprit sectaire, voire la haine. Apprenons à reconnaître ce qui sommeille ou se réveille dans notre cœur, pour ne pas être le jouet de sentiments spontanés ou de réactions grégaires. Apprenons (ce n'est pas facile) à dépasser ces barrières, ces limites souvent inconscientes, parce qu'elles sont enracinées dans notre milieu, notre éducation, pour nous ouvrir à l'autre, à celui qui pense autrement que nous, pour nous laisser inspirer par le bien (qui ne connaît pas de frontière), et par ce qui est bon pour les autres. Cherchons la vérité, agissons en vérité; cherchons la justice, le bien de tous, agissons selon la justice.

RESPECT ET TOLERANCE

Développons tout ce qui est sous le signe du respect. Respectons les personnes, leur vie, leurs biens, leurs droits. Respectons surtout ceux qui paraissent être sans bien, sans droit. En famille, au travail, à l'école, construisons nos relations sur le respect, l'estime des autres, la confiance en leur valeur la plus profonde, en leur humanité. Le mal doit être dénoncé; tout ce qui détruit, pervertit, doit être combattu. Mais la personne qui fait le mal doit être respectée, toujours : elle est notre semblable en humanité. Apprenons le dialogue avec ceux qui sont différents de nous. Le vrai dialogue est exigeant. Il requiert l'écoute respectueuse des autres, la sincérité réciproque, la confiance, l'amour désintéressé. Avons que tous, nous avons à progresser pour vivre ces conditions du dialogue.

En un mot, tout ceci est un appel. Ne nous laissons pas noyer dans les tourbillons du fleuve des

maux qui semblent nous emporter. Refusons d'être seulement des victimes de la haine et de la violence. "Soyons vainqueurs du mal par le bien", disait déjà St Paul (Rom. 12,21). Accueillons cette invitation des évêques du Zaïre : "Au moment où la violence nous envahit de toutes parts, nous vous invitons à sauvegarder l'unité de la Nation, à promouvoir des relations de bienveillance et un esprit de tolérance, de dialogue et de réconciliation. Une nation ne peut s'édifier et progresser que dans la vérité, la paix et la concorde" (Message du Comité permanent des Evêques du Zaïre, 27 janvier 1992). La réflexion proposée ci-dessus est un cri du cœur. Elle ne prétend à aucune originalité. Elle veut surtout se joindre à tant d'autres cris du cœur de tant d'hommes de ce pays. Comme missionnaire expatrié, je confesse simplement que j'aime les habitants de ce pays et me veux solidaire de leurs souffrances et de leurs aspirations à la paix. Ce cri et cet appel voudraient atteindre tous les Rwandais, où qu'ils soient, ainsi que tous ceux, qui habitent ce pays ou de l'étranger, se veulent attachés à son destin, et travaillent à promouvoir un avenir meilleur.

André BOUILLLOT.



INGOBOKA
ASSURANCES

**Une nouvelle société
d'assurances au Rwanda**

INGOBOKA B.P. 216 Kigali

• ☎ 73700 - 73088

• Fax 74344

INGOBOKA travaille aussi dans tous
les chefs lieux de préfecture
dans les bureaux des Banques Populaires

RENAULT Clio

ELLE EST **ETONNANTE**
ACCUEILLANTE
CHALEUREUSE
MUSCLEE
RICHE
CREATIVE
INTELLIGENTE
LIBRE

RT 1.4 1390 cm³ 57,5 kW (80 ch). 5 portes.

**RENAULT****RWANDAMOTOR S.A.****Garnet****Rwanda****1er — 31****mars 1992**

GUERRE D'OCTOBRE

Voilà 19 mois déjà que dure cette guerre sans qu'il soit possible d'entrevoir quelque espoir d'un règlement de ce conflit meurtrier. Au contraire les nouvelles provenant du front sont de plus en plus alarmantes, de même que la situation des nombreux déplacés de guerre. Le bilan des morts et blessés ne cesse de s'alourdir, surtout chez les enfants, les femmes et les personnes âgées, suite aux attaques sauvages du Front Patriotique Rwandais (F.P.R.).

Ce mois de mars a ainsi vu le camp des déplacés de Rwebare se vider littéralement après les bombardements qui ont fait plusieurs victimes et détruit les

abris de fortune. Ce camp comptait 7.000 personnes. Selon certains observateurs, il ne s'agit plus d'une guerre, mais de terrorisme, et l'implication de l'Uganda dans le conflit ne peut plus être mise en doute.

AFFRONTEMENTS A L'INTERIEUR DU PAYS

Localisée sur la frontière rwando-ugandaise, la guerre a des conséquences à l'intérieur du pays où elle a réveillé les vieux démons ethniques hutu-tutsi. En effet, des troubles à caractère ethnique ont éclaté dans les communes de Kanzenze, Ngenda et Gashora (Bugesera), Mbogo (Kigali), Sake (Kibungo), Kibirira (Sous-Préfecture de Ngörorero), Kivumu (Kibuye), Mushubati (Gitarama). De tous ces coins du pays, c'est la région du Bugesera (Kanzenze, Ngenda et Gashora) qui fut la plus touchée.

Au 18 mars, on y dénombrait 14.479 déplacés, des centaines de morts et des innombrables maisons brûlées. Selon le procureur de la République, les autorités civiles avaient déjà procédé à quelque 400 arrestations de personnes accusées d'avoir tué ou incendié.

Cette situation conflictuelle du Bugesera a coûté la vie à Mlle Antonia LOCATELLI, volontaire italienne, directrice du CERAI (Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré) de Nyamata. Elle est morte le 9 mars, touchée par deux balles tirées à bout portant par un militaire rwandais, acte que les autorités qualifient d'homicide involontaire.

Cette mort porte à deux le nombre d'expatriées déjà tuées dans cette guerre (la première est la Soeur Guido Poppa, tuée à Rushaki le 26.2.92).

CAUSES DES AFFRONTEMENTS

Selon le 1er Ministre, M. Sylvestre NSANZIMANA, les affrontements ethniques du Bugesera sont dus essentiellement à trois causes : l'accident d'un minibus qui a sauté sur une mine en Commune Kanzenze au mois de février et qui a coûté la vie à 5 personnes au moins; le meeting "incendiaire" du Parti Libéral le 1er mars à Kanzenze qui a fait monter la tension déjà sensible; la diffusion à plusieurs reprises par Radio Rwanda des extraits d'un message émanant d'une soi-disante "Commission Interafricaine pour la non violence" basée à Nairobi.

Ce message était adressé au "Comité exécutif des Sympathisants de la Non-violence au Rwanda". Or, à notre connaissance, les deux organisations n'existent pas. Ce qui a poussé les partis MDR et PL à publier un message spécial conjoint (le 5 mars) affirmant que ce fax est un faux émanant du secrétariat national du MRND.

Ajoutons que des tensions existaient déjà depuis longtemps dans le Bugesera. Témoin la fuite au Burundi de quelques Tutsi avec leurs troupeaux de vaches; le vol des têtes de bétail attribué à ces "réfugiés"; la mort par balle, au Burundi, d'un conseiller parti rapatrié des vaches volées. Et ne dit-on pas que 200 jeunes tutsi ont rejoint les rangs du FPR en passant par le Burundi ? Aux dernières nouvelles le calme est revenu dans cette région et des déplacés ont regagné leurs domiciles, grâce aux mesures d'apaisement prises par les autorités civiles, militaires et religieuses.

CONDAMNATIONS

Les massacres du Bugesera (et d'ailleurs) ont provoqué un tollé dans l'opinion nationale et internationale. Ils ont été sérieusement condamnés par les partis d'opposition, les organisations rwandaises et internationales oeuvrant pour le développement au Rwanda, les organisations des défenses des droits de l'homme rwandaises et étrangères. Les premières ont notamment prié le chef de l'Etat de démettre immédiatement toutes les autorités manifestement impliquées dans ces massacres, ainsi que le Directeur de l'ORINFOR. Ils l'ont également invité à "autoriser d'urgence une enquête internationale indépendante pour dégager d'une façon impartiale la véracité des faits et les responsabilités qui en découlent".

En attendant que toute la lumière soit faite, l'intervention de l'armée semble avoir été tardive et sans conviction, alors que celle de la gendarmerie a été efficace. Et alors que l'enquête venait à peine de commencer, le ministre de la Justice, M. Mathieu NGIRUMPATSE, affirmait qu'on risquait d'être étonné de ses résultats. Simples propos prémonitoires ?

ATTENTATS A L'INTERIEUR DU PAYS

Une série d'attentats non revendiqués ont secoué le pays ce mois de mars. Le 9, un camion de l'entreprisé COLAS sautait sur une mine à Kigali, sans faire de victime. Toujours à Kigali, le 20, dans la gare routière, une bombe cachée dans un minibus en provenance du Gisaka (Kibungo) explosait, causant la

mort d'une ou de plusieurs personnes, et en en blessant 37 dont 10 grièvement. Ce même mois un minibus de l'armée a sauté sur une mine dans le Bugesera. Bilan, un mort et 4 blessés, alors qu'à Nyabisindu, une mine blessait des prisonniers. Pire, le 31 mars, une camionnette a sauté sur une mine dans cette région de Nyanza, causant la mort de 4 personnes dont une femme enceinte. Trois autres ont eu les jambes coupées.



Reste du minibus après l'explosion d'une bombe à la gare routière de Kigali, le 20.3.1992

TRACTATIONS POUR UN GOUVERNEMENT DE TRANSITION

Plus d'un mois après la relance des négociations entre le MRND et les partis d'opposition (le 11.2.1992) pour la mise en place d'un gouvernement de transition multipartite, celui-ci se fait toujours

attendre. L'on sait que le Comité nommé par le Chef de l'Etat pour mener à bien les négociations a écarté des pourparlers tous les "petits" partis pour ne laisser dialoguer que les 4 "grands" : MDR, MRND, PL et PSD.

Le 13.3, un "protocole d'entente entre les partis politiques appelés à participer au gouvernement de transition" (incluant également le PDC) a été rendu public. Il entrera en vigueur à la date de son approbation par le président de la République.

L'article 1 de ce protocole fixe le programme minimum du futur gouvernement. A savoir : "négocier la paix; assurer la sécurité intérieure; évaluer et assainir toutes les administrations de l'Etat en vue d'assurer leur efficacité et leur neutralité; relancer l'économie du pays à travers le PAS (Programme d'Adjustement Structurel); organiser un débat national sur le problème de la Conférence Nationale Souveraine et décider de sa convocation au vu des conclusions de ce débat; régler le problème des réfugiés; organiser les élections générales".

Les partis d'opposition exigent que le premier ministre sorte de leur rang, le MDR et le PL précisant qu'il doit être présenté par le MDR. Quant au PSD, il "n'acceptera de participer à ce gouvernement que s'il lui est attribué au moins trois portefeuilles ministériels".

Le 26.3 le chef de l'Etat annonçait "son intention d'attribuer le poste de premier ministre à une personnalité du parti MDR", mais exigeait que ce parti lui présente une liste de 6 candidats. Ce que le MDR a refusé en ne présentant qu'un seul, M. Dismas NSENGIYAREMYE.

DIPLOMATES... MAIS FERMES

Le 11.3, le chef de l'Etat recevait simultanément les chefs des missions diplomatiques au Rwanda de la France, de la Belgique, de la Suisse, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et de l'Allemagne. Au cours de leur audience les diplomates ont remis au Chef de l'Etat la note que voici :

1. La délégation des Etats membres de la Communauté Européenne, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada et de la Suisse exprime ses vives préoccupations au sujet des troubles ethniques dans le Bugesera. Une intervention rapide s'impose d'autant plus qu'ailleurs dans le pays on peut également constater une exaspération des tensions. Par conséquent, la crainte des troubles sanglants, à l'échelle nationale, n'est pas sans fondement.
2. Dans cette situation, les autorités rwandaises se doivent d'intervenir efficacement pour mettre fin aux tueries et destructions et de garantir la paix sociale ainsi que la sécurité aussi bien des nationaux que des expatriés.
3. Une enquête impartiale, déterminant les responsabilités dans le déclenchement des troubles, doit être suivie des mesures administratives et judiciaires appropriées.
4. Les médias, y compris la radio nationale, doivent user de modération et se garder de tout langage incitateur. La radio nationale doit évaluer de façon responsable la portée et la répercussion de ses communications et émissions.

5. Il paraît à la délégation qu'une des mesures propres à instaurer un climat d'apaisement serait la formation dans les plus brefs délais d'un gouvernement de transition multipartite et représentatif, dans lequel l'autorité et la responsabilité seraient partagées.

6. Dans ces circonstances, une attitude laxiste des autorités rwandaises est susceptible de compromettre le processus de démocratisation en cours. Des manquements risqueraient d'hypothéquer l'avenir des programmes de coopération.

LES STRUCTURES DE LA PRESSE DANS UN CONTEXTE PLURALISTE

Du 16 au 21.3, s'est tenue à l'Hôtel des Diplomates (Kigali) une Table Ronde regroupant une vingtaine d'hommes de presse. Animée par deux consultants de la Coopération suisse, MM. Bernard Feller (suisse) et Babacar Touré (sénégalais), elle portait sur 3 thèmes : le statut de l'homme de presse; les structures de l'information publique et privée; les appuis à la presse. La Table Ronde a élaboré un "projet d'une charte déontologique et des droits des journalistes du Rwanda"; elle a recommandé l'élargissement du Conseil d'Administration de l'ORINFOR aux représentants de toutes les sensibilités socio-politiques du pays et "la création d'un Conseil Supérieur de la Communication composé de représentants de toutes les forces vives de la nation. Il sera l'organe consultatif pour toutes les questions touchant à la communication".

S'agissant de la Commission nationale de la Presse (déjà prévue par l'actuelle loi sur la presse), elle devrait s'occuper de la distribution des cartes de presse, être le garant du code de déontologie et "le principal organe d'auto-régulation de la profession". Quant à l'accès aux sources d'informations, la Table Ronde, qui a déploré la situation actuelle, a recommandé une série de mesures susceptibles d'obliger les pouvoirs publics à garantir et concrétiser le droit du public à l'information.

La Table Ronde a enfin recommandé que les appuis à la presse s'orientent dans 4 directions : appui à la formation, appuis financiers ou en équipements, mise en place d'une structure de distribution des journaux et périodiques, instauration d'un contexte politique et légal favorisant davantage l'épanouissement de la liberté de presse.

2e DOCUMENT DU DIOCESE DE KABGAYI

Le 8.3, le Conseil Pastoral Diocésain (C.P.D.) de Kabgayi publiait un document intitulé "Convertis-nous pour vivre ensemble dans la paix, n° 2". Selon Mgr Thaddée NSENGIYUMVA, évêque de Kabgayi, ce document est la suite logique de celui paru le 1.12.1991. Il vient répondre au souhait de la plupart des fidèles de recevoir des conseils précis pour la mise en pratique effective de cette conversion.

Après avoir constaté que beaucoup de personnes ont bien accueilli le 1er document, le C.P.D. reconnaît que malheureusement le chemin reste encore long pour cette conversion. Car aux maux déjà dénoncés sont venus s'ajouter d'autres calamités. Comme con-

seils, le CPD invite les intellectuels à éclaircir les débats sur la vraie démocratie, et les responsables politiques à se mettre au service du bien commun avec un accent spécial sur les problèmes des agriculteurs-éleveurs et des jeunes.

CONVERTISSEZ-VOUS ET CROYEZ A L'EVANGILE

Trois jours après le document de Kabgayi, le 11.3, la Conférence Episcopale du Rwanda (C.E.P.R.) publiait sa lettre pastorale de Carême, intitulée "Convertissez-vous et croyez à l'Evangile" (Mc 1,15). Dans l'introduction les évêques rappellent que ce temps de carême est spécial, car il intervient au moment où le pays fait face à de graves défis. La lettre pastorale invite chaque chrétien à se renouveler pour construire un Rwanda nouveau. Cette conversion exige le pardon mutuel, la reconnaissance et le respect des droits de chacun, même des plus petits, la recherche du bien commun, le secours à la veuve et à l'orphelin.

UN NOUVEAU PARTI QUI FAIT PARLER DE LUI

Le 23.3, la Coalition pour la Défense de la République (C.D.R.) organisait son premier meeting pour annoncer sa reconnaissance officielle. Selon son président, M. Martin BUCYANA, sans être un parti sectaire, ethnique et violent, la C.D.R. "est la résultante de cette guerre ethniste menée contre la majorité populaire et de la défaillance des partis qui se réclament timidement de cette majorité, tout en laissant agir ouvertement les ennemis de la démocratie et de la République".

A travers livres et revues

MALENGE Kalanzu Maka : Prêtre dans la rue,

Collection : Esprit libre, Ed. Le bel élan (Clos du Quadrille 2, 1340 - Ottignies), 1990, 116 pages

Lecture stimulante que celle du livre du Père Malenge, o.m.i., ancien producteur-animateur des émissions religieuses catholiques à la radio-télévision de Kinshasa, actuellement étudiant à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve !

Bien que les chapitres de ce livre datent d'années différentes, une même vision se dégage : celle d'un prêtre qui, à trente ans, fait les premiers bilans, et réfléchit tout haut, aussi bien sur son sacerdoce que sur la pastorale de l'Eglise du Zaïre (cf chapitre 4 : "nakomitunaka" : je me pose des questions, p. 59-72). "Dans la foulée de Vatican II, l'action sociale de l'Eglise ne peut plus se cantonner dans des activités "caritatives" ponctuelles; elle doit atteindre un niveau plus profond et plus étendu. On ne voit plus autrement le rôle du prêtre. Il s'agit d'éviter une double méprise : le matérialisme, qui croit qu'il suffit de changer les structures sociales; la naïveté, qui pense à la seule conversion des coeurs" (p. 26).

Le dernier chapitre du livre est une illustration de ce programme : partant de sessions d'évaluation de son diocèse d'origine, l'auteur dégage les axes d'une vraie pastorale. Un postulat : "le développement rural comme grille d'appréciation de tout vrai développement" (p. 84). La base : une politique de

la santé, basée sur la prévention, qui améliore la situation sanitaire : "Une plus grande sécurité dans la santé et une meilleure espérance de vie sont des facteurs importants pour le développement futur; non seulement l'absence de maladies fera épargner de l'argent et procurera des journées de travail en plus, mais une plus grande assurance permettra des projets et des réalisations à long terme. On se rendra compte que des maladies fréquentes et des mortalités précoces ne sont nullement des fatalités" (p. 90-91).

Une préoccupation ; la condition féminine :
 "Puisque la maman reste, dans nos familles, l'agent principal, voire exclusif, de la production alimentaire, de la médecine préventive" (p. 95). Une méthode : la conscientisation, pour promouvoir un développement intégral, par l'alphabétisation, l'éducation, la dénonciation de l'injustice, par l'éveil des citoyens à la connaissance de leurs droits et devoirs. "Cela éveille les gens à une meilleure prise de responsabilité dans la solidarité, à une meilleure prise en charge du bien commun" (p. 101). Le but : des communautés unies où la communion et le pardon sont indispensables. "On sait trop combien la haine entre clans ou familles peut facilement dégénérer en vendetta, traversant années et générations !... C'est toute la mentalité magique qui est ici prise à partie... C'est une question de courage. Le contraire de la peur. Peur de soi, peur de la nuit, du mystère, de l'autre..." (p. 103-105). Les autres chapitres sont aussi intéressants : le cinquième consacré à la culture, mais surtout ceux consacrés au prêtre : "prêtre par intérêt" (p. 15-34) "Je prêtre, chef coutumier ?" (p. 35-58). Ce dernier chapitre a paru aussi dans le cahier de la revue "Les Nouvelles Rationalités Africaines" consacré à "La Théologie Africaine. D'ici au Synode continental africain. Assumer la culture et transformer la vie" (n° 14, avril-juin 1989).

Guy THEUNIS.

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes sociaux, économiques, politiques, culturels, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda. Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT NYAKABANDA

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA	ETRANGER
• Abonnement ordinaire: 1500 Fw. • Abonnement étudiant: 1200 Fw. • Abonnement de soutien: 2000 Fw. • Abonnement de groupe: 8000 Fw. (5 personnes)	• Burundi: 2500 Fbu. - Afrique } 5000 Fw. ou 1500 F. belges - Europe } 250 F français ou 60 F suisses - Amérique } 5500 Fw. ou 45 \$ US - Asie }

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA	ETRANGER
• B.C.R. 010-0031901-69 • Mandat postal DIALOGUE, B.P. 572 Kigali • Economais Généraux • Gemeca - Procure Kigali • Bureaux DIALOGUE Nyakabanda • Bureaux RIBA VIDEWO (enceinte KINYAMATEKA)	• Belgique: CCP 000-1465122-61 Pierre Massion, Bruxelles • Suisse: CCP 17-2941 - 6, Revue DIALOGUE Rwanda (Fribourg) p. adr. M. Clau LOMBRISER Institut St. Josef 7130 - ILANZ

D. VENTE AU NUMERO. Prix: 200 Fw.

A. Kigali:

Altitude:

Librairie Caritas - Hôtel des Mille Collines - Hôtel des Diplomates - Altitude - Centre National de Pastorale St Paul - Club Rafiki - Restaurant Sangwa - Village Urugwiro
 Librairie Universitaire de Butare - Economat Diocésain de Butare - Economat Diocésain de Byumba - Hôtel St François à Cyangugu - Librairie Caritas Diocésain de Kabgayi - Economat Diocésain de Kibungo - Librairie de Nyundo
 Economat Diocésain de Rubengeri
 En France: Librairie L'Harmattan, 16, rue des Ecoles, 75005 - PARIS - Tél. 326.04.52
 En Belgique: Librairie U.O.P.C., 216 Chaussée de Wavre, 1040 - BRUXELLES, Tél: (02) 648.96.89
 N.C.O.S., Vlasfabriekstraat 11, 1060 BRUXELLES, Tél: (02) 519.26.20.